



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23/09/2025

A 18H30

L'an deux mil vingt-cinq, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'annexe de la mairie, sous la présidence du Maire Ludovic POCHON

Présents :

1. M. POCHON Ludovic
2. M. GEHIN Xavier
3. M. HENRION Frédéric
4. M. HURLAIN Francis
5. M. MOURLET Thibaut
6. Mme OTHELET Myriam's
7. Mme PECHEUX Aurore
8. M. PRUVOST Jean-Claude
9. Mme SAUPIQUE Marie-Agnès

Excusés :

10. M. LAGRUTTA Nicolas donne procuration à Mme Aurore PECHEUX
11. Mme VAROQUIER Blandine donne procuration à M. POCHON Ludovic

Absents :

12. Mme FICHAUX Magali
13. M HURLAIN Jérémie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du/de la secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 24/06/2025
3. Projet de contrat d'apprentissage de Jhonny BURET jusqu'au 25/09/2026 (**délibération**)
4. Demande de subvention pour arrêts de bus dans le cadre de la requalification de la traversée du village (**délibération**)
5. Convention ENEDIS (**délibération**)
6. Subvention école (**délibération**)
7. Coordination SPS sécurité protection santé (**délibération**)
8. Voirie : travaux sur différents points communaux (**délibération**)
9. Exonération des impôts locaux des entreprises dans les FRR (zone France Ruralité Revitalisation) (**délibération**)

Questions diverses :

- Points sur les travaux logements rue de la verrerie
- Information sur la suspension de la ligne TER Chalons en Champagne/Verdun
- Point sur la fibre
- Information dénatalité
- Information sur la réunion publique
- Information sur les élections municipales de 2026

1. Désignation du secrétaire de séance : Madame Marie Agnès SAUPIQUE

સાથે સાથે

2. Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31/03/2025

Le compte rendu du Conseil Municipal du 31/03/2024 a été validé à l'unanimité.

દ્વારા દ્વારા

3. Projet de contrat d'apprentissage de Jhonny BURET jusqu'au 25/09/2026

POLOGUE : Jhonne a rencontré et échangé avec Madame ATLOUI au centre AFPA de Verdun (Animatrice socio-éducative, gestionnaire d'hébergement et référente handicap Centre Afpa de Verdun) lors de sa présence au centre.

La formation Peintre en bâtiment, l'intéresse. Une session est programmée du 02/02/2026 au 25/09/2026 à Verdun

Pour éviter une période de latence du 01/12/2025 (fin du contrat actuel) au 02/02/2026 (début de la session de formation Peintre en bâtiment), le Conseil Municipal a décidé après avoir échangé et délibéré, de commencer le nouveau contrat de Mr Jhonny BURET au 01/12/25.

DELIBERATION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016- 1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu la prochaine réunion du comité technique en date du 21/10/2025 ;

Monsieur le Maire **rappelle** à l'assemblée :

En cas d'apprentissage aménagé

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Meuse et le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique accompagnent sur les plans financier, administratif et technique, les collectivités/établissements territoriaux dans l'intégration d'apprentis bénéficiant de la reconnaissance travailleur handicapé ;

Considérant qu'il revient à l'assemblée délibérante de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : de recourir au contrat d'apprentissage.

Article 2 : d'autoriser l'autorité territoriale à exécuter toutes les démarches nécessaires au recrutement d'un (ou indiquer le nombre) apprenti(s) conformément au tableau suivant

Service d'accueil de l'apprenti	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé par l'apprenti	Durée de la formation
Technique	Peintre en bâtiments	CAP/BEP	Du 01/12/2025 au 25/09/2026

Article 3 : précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Article 4 : autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

Adopté à l'unanimité des membres présents

~~~~~

**4. Demande de subvention pour arrêts de bus dans le cadre de la requalification de la traversée du village**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du dispositif DIRIGE la Région Grand Est peut intervenir sur une subvention à 60% pour les communes inscrites au Pacte Ruralité avec un plafond de subvention de 10.000 € H.T par sens. L'arrêt des Islettes est desservi par la ligne régulière 55R043 et les cars scolaires du réseau FLU055, il s'inscrit dans la catégorie n°3 du guide.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire la demande de subvention auprès de la Région Grand Est dans le cadre du dispositif DIRIGE, à signer tous documents s'y rapportant et adopte les modalités de financement suivantes :

| COÛT DE L'OPERATION              | 39.984,00 € |             |
|----------------------------------|-------------|-------------|
| Région Grand Est "DIRIGE" 2 sens | 60 %        | 20.000,00 € |
| Reste à charge commune           | 40 %        | 19.984,00 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé à **l'unanimité** de demander la subvention dans le cadre du Dispositif DIRIGE

~~~~~

4. Convention ENEDIS

Monsieur le Maire présente au Conseil la demande de l'entreprise ENEDIS de signer une convention de servitude afin de réaliser des travaux de passage d'une ligne souterraine sur la parcelle AD 216 dit le « Vieux Moulin » le long du terrain de foot.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à **l'unanimité** :

-autorise M le maire à signer la convention avec ENEDIS jointe à la présence délibération

~~~~~

## 5. Subvention école

Suite au projet « Ma forêt d'Argonne » dans le cadre du TER (Terrains d'Education Rurale) ou les élèves s'approprient le territoire de l'Argonne au travers d'actions artistiques, sportives et culturelles en lien avec la forêt, l'école Michèle DROUET sollicite la commune pour participer financièrement à ce projet. Monsieur le Maire explique que 62 élèves de la commune sont concernés.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

## Le Conseil Municipal,

**Décide** d'attribuer une subvention de 10€ par enfant, soit au total 620€ à l'école Michèle Drouet pour aider au financement de ce projet.

## 6. Coordination SPS sécurité protection santé

Monsieur le maire rappelle que par la délibération N°20/2024 du 02/07/2024, la municipalité a décidé de poursuivre les travaux du marché de la requalification de la traversée des Islettes.

En complétant des études de maîtrise d'œuvre, il est nécessaire de contacter une mission de SPS (Sécurité Protection Santé) afin de prévenir les risques d'accident liés à la co-activité entreprise.

3 Coordinateurs SPS ont été consulté pour la mission de Coordinateur SPS et ont répondu à la consultation.

Le diaporama concernant le comparatif des offres est projeté à l'ensemble du conseil.

Monsieur le Maire demande au conseil de valider le Bureau de Coordination SPS à retenir pour la mission de Coordination SPS.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, propose de retenir l'offre la mieux-disante : la Société CCT pour un montant total HT de 2.598 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## 7. Voirie : travaux sur différents points communaux

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la pluviométrie importante 3 secteurs de la voirie communale nécessitent des travaux de réfection, afin d'éviter des inondations de terrains et d'habitations.

Les voiries concernées sont rue de l'étang, une partie Chemin du Roy et l'entrée des Senades.

Le diaporama concernant le comparatif des offres (solution et coûts) est projeté à l'ensemble du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, propose de retenir les entreprises suivantes :

- Rue de l'étang : MICHEL TP pour un montant HT de 1.254€
  - Chemin du Roy : Est REGIS DROUET pour un montant de HT de 4.986,76€
  - Les Senades : MICHEL TP pour un montant HT de 19.029€

Et autorise Monsieur le Maire à signer les devis et tous autres documents relatifs à ces travaux.

દેખો કે આ પ્રાણી જીવની પ્રાણી જીવની પ્રાણી જીવની પ્રાણી જીવની

## **8. Exonération des impôts locaux des entreprises dans les FRR (zone France Ruralité Revitalisation)**

Monsieur le maire expose les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts permettant au Conseil Municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises applicable aux établissement créés, entre le 1 juillet 2024 et 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées au II de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et aux établissement créés ou faisant l'objet d'une extension, entre le 1 janvier 2025 et le 31 décembre 2029, dans les zones FRANCE ruralités revitalisation « plus » mentionnées au III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôts sur le revenu ou d'impôts sur les sociétés prévue à l'article précité.

**Vu** l'article 1466 G du code général des impôts,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité

**Décide** d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.

~~~~~

9. Questions diverses :

- Points sur les travaux logements rue de la verrerie
- Information sur la suspension de la ligne TER Chalons en Champagne/Verdun
Elle sera remplacée par les lignes du réseau Fluo 51 ET 55, la ligne 43 de Verdun à Sainte Menehould et la ligne 110 de Sainte Menehould à Châlons en Champagne. Ces 2 lignes permettent de conserver des relations entre Châlons en Champagne et Verdun avec un arrêt à Sainte Menehould (médiathèque).
- Point sur la fibre
Le réseau cuivre sera définitivement fermé en Janvier 2028 et remplacé par la fibre.
- Information dénatalité
Un rapport alarmant montre les conséquences en cascade de la dénatalité sur la société française. Pour la 1^{ère} fois depuis la Seconde Guerre Mondiale, les courbes des naissances et des décès vont se croiser. Celle-ci va avoir de lourds effets sur l'économie et infrastructure sociale de notre pays.
- Information sur la réunion publique
Le nombre de participants montre l'intérêt de la population pour les futurs travaux de la Rue Jules Bancelin Des questions pertinentes ont été posées auxquels les différents acteurs du projet ont répondu.
- Une Journée « Nettoyons la Nature » sera organisée le Vendredi 24 Septembre avec les enfants et professeurs de l'école Michèle DROUET ainsi que des résidents et monitrices du SEISAM.
- La réunion de clôture de l'adressage postal se déroulera le vendredi 24 septembre après midi.
- Information sur les élections municipales de 2026
Elles auront lieu les 15 et 22 Mars 2026

~~~~~

La séance a été levée à 19 h 45.